Saint-Rémy

Canton de SAINT REMY
Département de SAONE ET LOIRE

DECISION
n° 108 / 26

Objet : ALIGNEMENT DE PROPRIÉTÉ – RUE HENRI LAURAIN AU DROIT DE LA PARCELLE AE 189

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des communes,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L 112-1 à 112-7, L 115-1 à 116-8 et L 141-3, R 112-1 à R112-3, R 115-1 à 116-2 et R 141-1 à 141-10,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juin 1964 portant règlementation sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°12/26 du 20 mars 2026 autorisant Madame le Maire à procéder à tous les actes de délimitation des propriétaires communales,

Vu le plan de délimitation de la propriété des personnes publiques établi par le cabinet 2 AGE (géomètre expert),

D E C I D E

ARTICLE 1 :
L'alignement de la rue Henri Laurain, au droit de la parcelle cadastrée AE n°189, est matérialisé par les points tels que positionnés sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 :
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de surveiller l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :
Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :
La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée, conformément aux dispositions de l'article L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 18 novembre 2026

Florence PLISSONNIER

Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture
le 20 NOV. 2026
et publié, affiché ou notifié
le 20 NOV. 2026
Florence PLISSONNIER
Maire

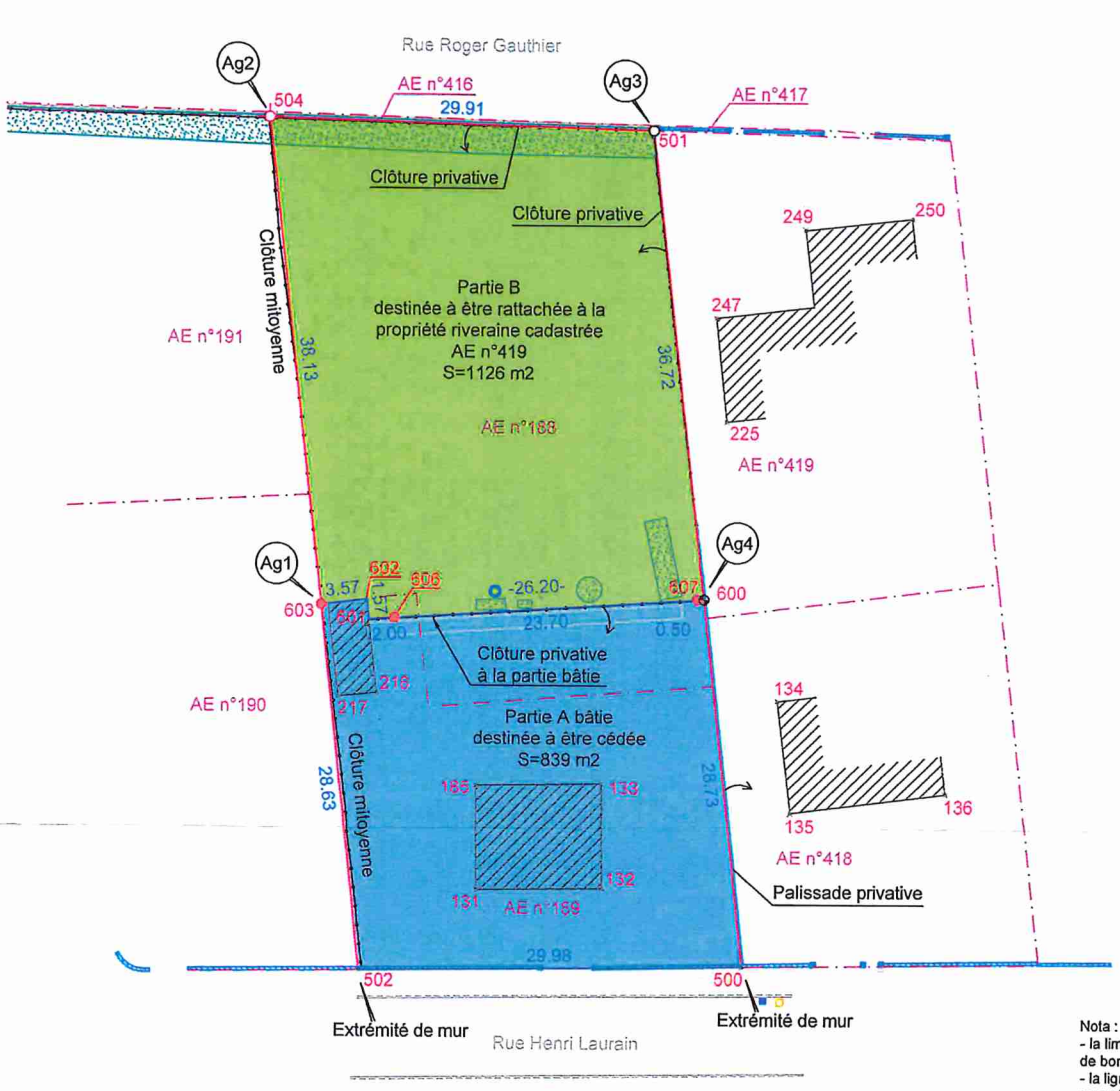
MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

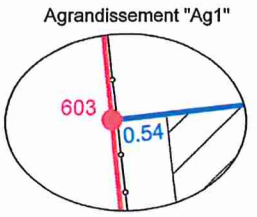
Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

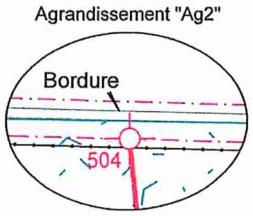
Commune de SAINT-REMY (71)
Rue Henri Laurain - Section AE
DIVISION POUR RATTACHEMENT A LA PROPRIETE RIVERAINE

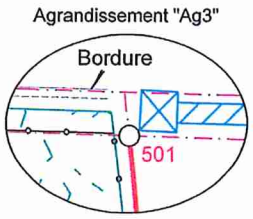
PLAN DE DELIMITATION DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES

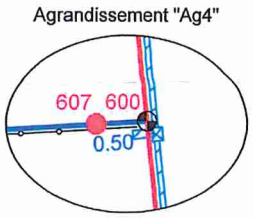
Echelle 1/400 sur A3











L'alignement de la voie communale dite "Rue Henri Laurain" au droit de la parcelle cadastrée section AE n°189 commune de SAINT REMY (71), est matérialisé par la ligne passant par les points 502-500. Cette définition d'emprise de l'ouvrage public correspond à l'alignement de fait (art. L112-1 du code de la voirie routière). Ce tracé correspond au parement Sud du mur bordant le Sud de la parcelle AE n°189.

Validation de l'alignement par l'autorité compétente:

Date, cachet et signature:

Nota :
- la limite 502-504-501-500 fait l'objet d'un procès verbal de bornage auquel ce plan est annexé.
- la ligne 600-607-606-601-602-603 correspond à une nouvelle limite divisoire interne à l'îlot de propriété composé des parcelles AE n°188-189.
- la ligne 502-500 fait l'objet d'une procédure de délimitation de la propriété des personnes publiques visant à définir l'alignement entre la parcelle AE n°189 et la rue Henri Laurain.
- les limites autres que celles explicitement bornées sont issues d'une application cadastrale et sont données à titre strictement indicatif.

Coordonnées des points		
Matricule	X	Y
131	1839996.82	6175577.62
132	1840006.62	6175577.75
133	1840006.55	6175585.88
135	1840021.29	6175583.68
185	1839996.73	6175585.75
216	1839988.92	6175592.95
249	1840022.28	6175629.01
500	1840017.58	6175571.69
501	1840010.36	6175636.74
502	1839987.61	6175571.27
504	1839980.47	6175637.65
600	1840014.41	6175600.24
601	1839988.27	6175598.59
602	1839988.09	6175600.15
603	1839984.55	6175599.74
606	1839990.27	6175598.72
607	1840013.91	6175600.21

Tableau des coordonnées de précision centimétrique destinées à définir géométriquement les limites et permettre leur rétablissement

Géoréférencement RGF93, CC47

LEGENDE

- Clou, broche O.G.E. nouvelle
- Borne O.G.E. nouvelle
- Borne O.G.E ou D.D.A. existante
- Borne ancienne en pierre existante
- Piquet
- Limite bornée
- Limite de division interne
- Alignement
- Application cadastrale
- AN n°59 Numéro de parcelle
- Mur
- Clôture
- Haie (axe)
- Arbre

2AGE Atelier d'Aménagement et de Géomètres-Experts
CONSEILS LAMBERT - HUGON - GUILLEMIN

LAMBERT-HUGON-GUILLEMIN
Géomètres-Experts associés
2, Rue Marie Curie - 71100 LUX - chalon@2age.fr

Plan établi le 2026-11-03
Réf : STR-26296-DIV-V00-261103.DWG